

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT 378-08 « SESSION RÉGULIÈRE
DE SEPTEMBRE 2008 »

RÈGLEMENT QUI A POUR OBJECTIF DE CHANGER LA DATE DE LA SESSION RÉGULÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2008 POUR LA DATE DU 8 SEPTEMBRE 2008.

ATTENDU qu'il est jugé sage et à propos, dans le contexte actuel, de changer la date de la session régulière du conseil municipal local qui doit se tenir le mardi suivant le premier lundi du mois de septembre.

Il est proposé par M. Serge Déziel

QUE la session régulière du mois de septembre 2008 soit et sera tenue le lundi 8 septembre 2008, à 19h00, au 274, rue Desjardins à Plaisance;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 2 JUIN 2008
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU : 7 JUILLET 2008
PUBLICATION : 8 JUILLET 2008

SIGNÉ À PLAISANCE, ce 8^e jour du mois de juillet 2008.

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier